

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2013

OBJET : BUDGET VILLE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2013

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 février 2013 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2013 du budget de la ville,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2013 approuvant le compte de gestion 2012 du budget de la ville,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2013 adoptant le compte administratif du budget de la ville de l'exercice 2012 et constatant la concordance des résultats entre le compte administratif du budget de la ville et le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2012,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2013 portant affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget de la ville 2012,

Considérant le projet de budget primitif 2013, le document budgétaire et ses annexes, ci-joints,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 4 avril 2013,

Sur proposition de monsieur le maire,

Après examen et délibéré :

- **Adopte** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2013, présenté en annexe, équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, et arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DÉPENSES	76.167.559	45.451.323	121.618.882
RECETTES	76.167.559	45.451.323	121.618.882

- **Dit** que le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement, par chapitre et par opération en section d'investissement,
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de l'Essonne.

Fait et délibéré en séance, le 8 avril 2013 et ont signé, au registre, les membres présents.

Jean-Pierre BECHTER
MAIRE

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : BUDGET VILLE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2013

Le budget primitif 2013 de la ville comprend les dépenses et les recettes de l'exercice ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement et les résultats reportés de 2012.

En effet, dans la mesure où le compte administratif 2012 a été voté avant le budget primitif 2013, la reprise des résultats est immédiate, ce qui évite le vote ultérieur d'un budget supplémentaire.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2013 tel qu'annexé, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement**76.167.559 €**

Le budget primitif 2013 est élaboré sur la base du maintien des taux d'imposition pour la taxe d'habitation et les taxes foncières, comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire.

En matière d'impôts directs locaux, la revalorisation des bases locatives fixée par la loi de finances pour 2013 s'établit à 1,8 % pour les propriétés bâties et non bâties.

Le résultat 2012 de la section de fonctionnement est affecté :

- en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement : 2.776.163,48 €
- en section de fonctionnement, excédent reporté : 15.171,05 €

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste un objectif incontournable tant en charges d'exploitation (charges à caractère général, autres charges de gestion courante) qu'en charges de personnel.

Les services rendus aux usagers et les dépenses d'entretien des bâtiments communaux, des voiries communales et des espaces publics sont néanmoins maintenus.

La baisse des taux d'intérêt amorcée fin 2008 a permis à nouveau une diminution significative des charges financières sur 2012.

Les charges financières 2013 sont cependant évaluées avec la prudence qu'il convient pour faire face à une éventuelle évolution défavorable des taux.

CHAPITRES	LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	19 359 232	
012	Charges de personnel et frais assimilés	43 126 687	
014	Atténuations de produits	800 000	
65	Autres charges de gestion courante	3 135 513	
66	Charges financières	3 900 000	
67	Charges exceptionnelles	168 000	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions		
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section investissement	3 128 127	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 550 000	500 000
002	Résultat reporté ou anticipé		15 171
013	Atténuation de charges		355 000
70	Produits des services		4 010 645
73	Impôts et taxes		55 038 481
74	Dotations, subventions, participations		15 391 403
75	Autres produits de gestion courante		511 300
76	Produits financiers		1 059
77	Produits exceptionnels		344 500
78	Provisions		
TOTAUX		76 167 559	76 167 559

Section d'investissement

45.451.323 €

Le budget primitif 2013 a été établi avec pour principale priorité les écoles de la ville.

CHAPITRES	LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES
	<i>Dont restes à réaliser 2012</i>	9 714 582	8 985 354
001	Résultat d'investissement reporté	2 046 935	0
1068	Excédent d'investissement capitalisé		2 776 163
021	Virement de la section de fonctionnement		3 128 127
040	Opération d'ordre de section à section	500 000	2 550 000
041	Opérations patrimoines	200 000	200 000
10	Dotations et fonds propres (FCTVA et TLE)	649 299	4 000 000
16	Emprunts	7 800 000	7 800 000
27	Autres immobilisations financières	1 007 858	1 087 858
13	Subventions d'équipement reçues	241 149	23 909 174
20	Immobilisations incorporelles	683 740	
204	Subventions d'équipement versées	1 586 499	
21	Immobilisations corporelles	1 561 828	
23	Immobilisations en cours	4 637 081	
101	Vidéoprotection	5 969	
105	GS Jean-Macé	75 318	
106	Maternelle Pasteur	32 125	
107	Rénovation urbaine - Montconseil	4 514 563	
108	Rénovation urbaine - La Nacelle	3 079 424	
109	Rénovation urbaine - Les Tarterêts	5 473 424	
110	Complexe sportif Robinson	28 238	
112	Centre technique opérationnel	497 620	
113	Montagne-des-Glaises - Picasso	3 173 639	
114	Groupe scolaire Langevin	5 055 052	
115	Église Saint-Etienne	352 753	
116	Ecole Papeterie	48 739	
117	Ancienne cathédrale Saint-Spire	90 229	
119	Ecoles bleues	1 915 338	
120	Ecole d'infirmières	194 502	
	Total des opérations d'équipement	24 536 933	
	TOTAUX	45 451 323	45 451 323

NOTE DE PRÉSENTATION DE MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : BUDGET VILLE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2013

Le budget primitif 2013 de la ville comprend les dépenses et les recettes de l'exercice ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement et les résultats reportés de 2012.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2013 présenté en annexe.

A l'unanimité, la commission des finances a émis un avis favorable sur ce point.

* * *

Y a-t-il des questions ?

Après les réponses aux questions, passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?